



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

13/06/2024

AFFICHEE LE :

13/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS**

20/06/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 19 juin, à 20h00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Kévin LEBRET, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Emmanuelle LEPETIT À Axelle MORINEAU, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD

Monsieur Guillaume LEDEBT a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION À L’ASSOCIATION LE RELAIS SCOLAIRE**DELIBERATION N° DELIB-2024-078**

RAPPORTEE PAR : Madame Axelle MORINEAU

La Ville a délégué pendant plusieurs années l'organisation du CLAS (Accompagnement à la scolarité) à l'association Le Relais Scolaire. Une convention a été signée en 2023 pour un an renouvelable.

La décision a été prise de reprendre ces actions en régie à la rentrée 2024. En effet, l'accompagnement scolaire peut être profitablement assuré par les animateurs de la Ville. Responsabiliser les animateurs sur cette action implique de les former, de leur apporter des compétences complémentaires et de conforter leurs contrats, concourant à la fois à la qualification de notre personnel et à la réduction de sa précarité.

Les actions seront conformes aux attendus de la CAF qui finance le dispositif, à la Charte nationale de l'accompagnement scolaire et au Référentiel national de financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Cependant, cette décision n'avait pas pu être anticipée par le Relais Scolaire et il est donc proposé, pour ne pas fragiliser cette association, de contribuer à leur activité par une subvention exceptionnelle de 2 400 euros, somme qui leur permettra de couvrir les frais fixes de l'association.

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ACCORDER** une subvention à l'association Le Relais scolaire d'un montant de 2 400€ ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant de prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Guillaume LEDEBT